

REGARDS ÉCONOMIQUES



N° 28 - avril 2016

FAUT-IL FACILITER LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES ?

Cette question est revenue dans le débat public à l'occasion du projet de loi El Khomri en prenant appui sur l'idée malheureusement trop largement diffusée qu'assouplir les règles du licenciement et notamment du licenciement économique permettrait de créer de l'emploi sous prétexte que se séparer d'un salarié serait aujourd'hui trop compliqué et avec un coût incertain. Au-delà d'être très peu intuitive, il ne s'agit pas d'une vérité partagée – loin de là.

D'une part, aucun lien formel n'a été démontré entre le niveau de protection de l'emploi et la création d'emploi*. D'autre part, une étude de l'Unédic effectuée à partir de l'ouverture des droits à l'assurance chômage montre que le montant de l'indemnité de licenciement est très proche de celui prévu par le Code du travail. Ainsi, pour les ouvertures aux droits à l'assurance chômage consécutives à un licenciement économique ou à un licenciement d'un autre type, dans respectivement 74% et 82% des cas l'indemnité versée au salarié est égale à l'indemnité légale. Contredisant ainsi l'aspect incertain du coût du licenciement.

C'est pourquoi, pour la CFE-CGC, il est inadmissible de vouloir assouplir les règles du licenciement économique. Au-delà de réduire les marges de manœuvre du juge, faciliter le licenciement économique fait reposer entièrement le risque économique sur l'emploi et donc les salariés. Dans le cadre du débat parlementaire, la CFE-CGC entend diffuser trois messages principaux :

- Le licenciement pour motif économique doit constituer le dernier recours en cas de difficultés économiques, de nombreux dispositifs ont été mis en place pour permettre d'utiliser d'autres variables d'ajustement que l'emploi (chômage partiel, accord de maintien dans l'emploi, etc.)
- Le renforcement des critères du motif économique et leur évaluation libre par le juge – la seule baisse du chiffre d'affaires pendant quelques trimestres ne suffit pas à mesurer la santé économique d'une entreprise ;
- L'affirmation du principe de solidarité à l'intérieur d'un groupe pour que le risque soit également supporté par celui-ci.



* ZOOM

A titre d'exemple, en prenant appui sur l'indicateur de l'OCDE – bien que controversé – qui mesure la protection de l'emploi, on se rend compte que la France se place au même niveau de protection que l'Italie, le Portugal qui ont un taux de chômage élevé mais également de l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Suède qui eux ont un taux de chômage relativement faible. Autrement dit des pays qui n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques de marché du travail et d'emploi

QUELQUES CHIFFRES:

2 182,6 Mds €

PIB France 2015

0,09 %

Inflation (moyenne des 12 derniers mois à fin février)

2 097 Mds€

95,7 % du PIB

Dette publique
(fin du 4^e trimestre 2015)

-44,4 Mds€

Balance commerciale (douze derniers mois à fin janvier 2015)

10,3 %

Chômage au sens du BIT
(4^e trimestre 2015)

1 243 Mds€

56,8 % du PIB Dépenses publiques
2014



CROISSANCE 2015 RÉVISÉE À LA HAUSSE : +1,2 %



COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS DÉTAILLÉS

Le 25 mars, l'INSEE a publié les résultats détaillés du 4^{ème} trimestre 2015, nous apportant ainsi les derniers éléments statistiques de l'année 2015. La croissance 2015 est révisée à la hausse et atteint 1,2 % (soit un point de plus qu'en 2014).

Après un 3^{ème} trimestre particulièrement dynamique (+0,9 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit quelque peu (+0,4 %) au 4^{ème} trimestre. Il accélère en revanche sur l'année (+1,8 % en 2015 contre +1,1 % en 2014), à la faveur notamment d'une inflation quasi nulle (+0,04 % en 2015).

Le taux de marge des sociétés non financières progresse pour le deuxième trimestre consécutif de 0,3 point et s'établit à 31,4 %. Sur l'année, il progresse de 1,5 point (31,0 % en moyenne en 2015 contre 29,5 % en 2014), principalement du fait de la baisse des prix de l'énergie.

Enfin, les résultats détaillés du 4^{ème} trimestre nous permettent de faire un point sur les comptes publics 2015. Le déficit public diminue (3,5 % en 2015 contre 4,0 % en 2014) et se rapproche ainsi de l'objectif européen du pacte de stabilité. La dette publique repasse quant à elle sous la barre des 2 100 milliards d'euros (95,7 % du PIB contre 97,1 % du PIB au 3^{ème} trimestre).

ENTREPRISES

Climat des affaires

En mars, l'indice mesurant le climat des affaires perd un point pour s'établir exactement à son niveau de long terme (100). Parmi les différents secteurs sondés, seul l'indice du secteur du bâtiment témoigne d'un climat des affaires largement inférieur à son niveau de long terme (92).

Après 8 mois dans la zone indiquant une situation conjoncturelle favorable, l'indicateur de retournement pour l'ensemble de l'économie passe dans la zone indiquant une conjoncture incertaine.

Dépenses de consommation

En février, la consommation des ménages en biens progresse pour le troisième mois consécutifs (+ 0,6 % après +1,0 % en janvier).

Les dépenses alimentaires progressent de 1,5 % après un mauvais mois de janvier (-0,7 %) tandis que les dépenses en biens fabriqués baissent de 0,3 %, la forte progression des dépenses liées à l'équipement du logement (+3,1 %) n'étant pas suffisante pour compenser le recul des dépenses d'habillement (-4,4 %).

CONTACTS :

Alain Giffard,
secrétaire national
en charge du secteur
Économie et Industrie
alain.giffard@cfecgc.fr

Service Économie
Anne Bernard,
Justine Vincent
Francine Didier,
Kevin Gaillardet
kevin.gaillardet@cfecgc.fr

MÉNAGES

Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages

En mars, la confiance des ménages est de nouveau en repli (-1 point ; 94), s'écartant de sa moyenne de longue période (100) alors que l'évolution des derniers mois laissait au contraire espérer en janvier un rapprochement d'ici la fin du premier trimestre.

L'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle future se dégrade fortement (- 4 points). De même, l'évaluation de leur niveau de vie passé (- 1 point) et futur (- 4 points) reflète l'inquiétude des ménages.

CHÔMAGE

Fin février, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité en France métropolitaine (catégorie A) augmente de 1,1 % (+ 38 400 personnes) sur un mois, et de 2,5% sur un an. La catégorie d'âge des 50 ans ou plus reste la plus impactée avec une hausse de 8,1 % sur un an.

La hausse des demandeurs d'emploi en catégories A, B et C en France métropolitaine sur le mois (c'est-à-dire y compris les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité au cours du mois) est plus modérée (+ 3 100 personnes soit +0,1 %).

MAISON DE LA CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
+33 (0)1 55 30 12 12
www.cfecgc.org